

Du changement concernant l'apport des végétaux en déchèterie



Maximum

10 passages

dans la limite de

10 m³

par foyer et par an



Mais le SYDED vous accompagne...

... pour réduire et valoriser vos végétaux

Pour le Compostage

- **Je vis dans une maison avec jardin**, le SYDED me propose la vente de composteurs (6 modèles différents) en bois ou en plastique à prix aidé (50% pris en charge par le SYDED)
- **Je vis dans un appartement**, le SYDED me propose la vente de lombricomposteurs à prix aidé. Une formation d'une heure me sera proposée et le matériel me sera remis ensuite.
- **Je vis dans une résidence**, le SYDED m'accompagne pour la mise en place de mes projets de compostage partagé au pied de mon immeuble.



Ne pas jeter sur la voie publique

Pour le Broyage

Si je souhaite acheter un broyeur:

- Une **aide financière du SYDED à hauteur de 30% du prix d'achat** m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (*plafonnement à 200€, dans la limite d'un seul achat par foyer, et résidant sur le territoire du SYDED*)
- Une **aide financière à hauteur de 50% du prix d'achat** m'est proposée pour l'acquisition d'un broyeur (plafonnement à 400€) en cas d'achat mutualisé (3 foyers minimum qui achètent ensemble)



Si je souhaite louer un broyeur:

- Une **aide financière du SYDED à hauteur de 100% du prix de location** m'est proposée pour la location d'un broyeur (*plafonnement à 100€, dans la limite d'une seule location par foyer et par an, et résidant sur le territoire du SYDED*)



Retrouvez sur
www.syded87.org

- les formulaires de demande d'aide financière pour l'acquisition ou la location de broyeurs
- les bons de commande composteur

Renseignements au 05.55.12.12.87